



24^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Jeudi 2 février 2023 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Cédric Haldimann (PLR)

Membres du Conseil général présents (33 membres) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Favre Andy (UDC), Freitag Manon (Le Centre), Gagnebin Monique (PS), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Guyot Ilinka (Les Vert-e-s), Iseli Maël (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Locatelli Silvia (PS), Mbemba Christophe (PLR), Moser Claude-André (PLR), Perret Julie (POP), Piguet Christian (Les Vert-e-s), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Spoletini Giovanni (PS), Thiérmard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Zaffalon Aliénor (PVL)

Suppléant-e-s présent-e-s (5 membres) : Mme et MM. Baptista Ginga Matos (Les Vert-e-s), Ferlin André (Les Vert-e-s), Jurt Laura (PLR), Turtschi Nicolas (POP), Vollers Sabrina (POP)

Membres du Conseil général excusés (7 membres) : Mme et MM. Bieler Gaëtan (POP), Courvoisier Blaise (PLR), Gressot Julien (POP), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Perret François (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Zender Lara (POP)

Séance du 2 février 2023

Conseil communal : M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s), président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), vice-président, M. Thierry Brechbühler (UDC), M. Théo Huguenin-Elie (PS) et Théo Bregnard (POP)

24^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 2 février 2023 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Assermentation des nouveaux membres du Conseil général et suppléants
2. Élections au sein des commissions
3. Résolution du groupe vert/libéral sur l'augmentation du prix du kWh racheté, déposée le 15 novembre 2022 et non développée
4. Motion interpartis : « Salle du Conseil général : un peu d'air, s'il vous plaît ! », déposée le 15 novembre 2022 et non développée
5. Motion du groupe socialiste : « Médecins de premier recours et pédiatres : Une denrée rare, une espèce en voie de disparition », déposée le 15 décembre 2022 et non développée
6. Motion interpartis : « Pour une nouvelle rationalité dans la gestion des eaux de pluie », déposée le 15 décembre 2022 et non développée

Cédric Haldimann
président du Conseil général

OBJETS DÉPOSÉS

Amendement du groupe PVL déposé le 01.02.2023 par Brigitte Leitenberg à la motion du groupe socialiste déposée le 15 décembre 2022.

Résolution urgente interpartis du 02.02.2023 : « EAA - Ecole des Arts Appliqués de la ville de La Chaux-de-Fonds ; nouvelle appellation 'Pôle Arts Appliqués' ».

Interpellation du groupe socialiste du 02.02.2023 : « Enseignant-e-s des classes Harnos 1-2 : une vraie valorisation ou plaisanterie de mauvais goût ? »

Séance du 2 février 2023

Assermentation des nouveaux membres du Conseil général et suppléants

Le président, **M. Cédric Haldimann**, procède à l'assermentation de M. André Ferlin (Les Vert-e-s) en tant que membre suppléant du Conseil général, en remplacement de Mme Aline Jaquet-Tissot.

Elections au sein des commissions

Election d'un membre socialiste à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, en remplacement de M. Patrick Jobin, démissionnaire

M. Pierre-Alain Borel, PS, annonce la candidature de M. Pascal Bühler.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Pascal Bühler est élu membre de la Commission INFRUEN.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, informe des courriers et objets reçus :

- lettre de démission de Mme Silvia Locatelli
- amendement du groupe PVL à la motion de M. Karim Djebaili du groupe socialiste « Médecins de premier recours et pédiatres : Une dentrée rare, une espèce en voie de disparition »
- résolution urgente interpartis : « EAA - Ecole des Arts Appliqués de la ville de La Chaux-de-Fonds ; nouvelle appellation 'Pôle Arts Appliqués' »
- interpellation du groupe socialiste : « Enseignant-e-s des classes Harmos 1-2 : une vraie valorisation ou plaisanterie de mauvais goût ? »

Résolution urgente interpartis du 02.02.2023 : « Ecole des Arts Appliqués de la ville de La Chaux-de-Fonds ; nouvelle appellation 'Pôle Arts Appliqués' »

Le changement de l'appellation de l'EAA Ecole d'Arts Appliqués de La Chaux-de-Fonds pour celle de Pôle des Arts Appliqués CPNE est totalement inapproprié et inadéquat ; elle supprime celle portant depuis 150 ans, une histoire et une renommée qui appartiennent au patrimoine matériel et immatériel de la ville de La Chaux-de-Fonds au bénéfice indiscutable de tout le Canton de Neuchâtel.

L'appellation EAA liée à la ville de la Chaux-de-Fonds doit impérativement être gardée !

Les membres du Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds ne prennent pas acte du changement de nom de l'Ecole des Arts Appliqués de la ville de La Chaux-de-Fonds. Ils n'acceptent pas le changement de ce beau nom historique, mondialement connu, au profit de tout le Canton de Neuchâtel, pour la nouvelle appellation de « Pôle Arts Appliqués CPNE ».

L'EAA fait clairement partie du patrimoine horloger de la ville reconnue à l'UNESCO. Le nom lié au nom de la ville est indissociable de notre histoire patrimoniale, en particulier celle de l'Art nouveau, et le changement de nom porte préjudice et nuit clairement à notre politique de promotion reconnue dans un des axes de promotion de développement signés sous l'égide du Conseil d'Etat en 2021.

Les membres du Conseil général considèrent ce changement d'appellation médiocre, inutile et sans aucun fondement logique.

Le nom d'**EAA - ECOLE DES ARTS APPLIQUES DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS** doit impérativement être rétabli et gardé sans changements.

Qu'il soit accompagné en dessous et en plus petit par « Pôle des Arts Appliqués du CPNE » peut se discuter.

EAA - Ecole d'Arts Appliqués de La Chaux-de-Fonds
Fondée en 1873, plus ancienne école d'arts appliqués de Suisse
(Pôle des Arts appliqués CPNE)

Ce retour au nom d'EAA (Ecole d'Arts Appliqués), rétablissant ainsi le lien entre la ville de La Chaux-de-Fonds et une partie fondatrice de son histoire et de ses racines, ne remettra aucunement en cause les objectifs poursuivis par le CPNE et ne sera en rien un handicap dans la conduite et l'organisation du CPNE.

En conséquence, le Conseil général invite le Conseil Communal à agir avec fermeté auprès du Département de la formation, de la digitalisation et des sports et du Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel, y compris s'il faut aller jusqu'à une modification de la loi.

Pour le groupe PS : Giovanni Spoletini
Pour le groupe UDC : Jean-Pierre Brechbühler
Pour le groupe du Centre : Manon Freitag

Pour le groupe PVL : Brigitte Leitenberg
Pour groupe des Vert-e-s : Christian Piguët
Pour le groupe POP : Karim Boukhris
Pour le groupe PLR : Alain Vaucher

En l'absence de rapports du Conseil communal à l'ordre du jour, le président, **M. Cédric Haldimann**, propose de traiter préalablement les objets urgents déposés par les membres du Conseil général, en commençant par la résolution interpartis « EAA - Ecole des Arts Appliqués de la ville de La Chaux-de-Fonds ; nouvelle appellation 'Pôle Arts Appliqués' ».

Invité par le président à se prononcer, le Conseil communal accepte le traitement urgent de la résolution. Les membres du Conseil général sont également invités à faire part d'éventuelles oppositions au caractère d'urgence.

M. Karim Boukhris, POP : Je souhaiterais demander une petite suspension de séance, le texte de la résolution n'ayant pas été communiqué à l'ensemble de mes camarades. Je souhaiterais donc deux minutes pour obtenir leur accord pour soutenir cette résolution.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES

A la reprise des débats, le président, **M. Cédric Haldimann**, demande si le traitement urgent est combattu par le Conseil général. Cela n'étant pas le cas, le président passe la parole à l'auteur de la résolution pour son développement.

M. Giovanni Spoletini, PS : Merci d'avoir accepté l'urgence. Je pense qu'elle est effectivement nécessaire. Le fait que tous les conseillers généraux réunis ce soir l'aient acceptée montre que notre sensibilité, par rapport au sujet dont nous allons parler, est importante, voire fondamentale. Fondamentale dans les symboles et dans l'histoire. Fondamentale pour tous les efforts que cette ville et la région ont faits et font depuis des années, pour avoir une cohérence dans la promotion et la communication liées au patrimoine et à notre histoire à tous.

EAA : Ecole des Arts Appliqués de la ville de La Chaux-de-Fonds. Nouvelle appellation : Pôle Arts Appliqués. Le changement de l'appellation de l'EAA – Ecole des Arts Appliqués de La Chaux-de-Fonds – pour celle de Pôle des Arts Appliqués CPNE est totalement inapproprié et inadéquat. Cette dernière appellation supprime celle portant, depuis 150 ans, une histoire et une renommée qui appartiennent au patrimoine matériel et immatériel de la ville

de La Chaux-de-Fonds, au bénéfice indiscutable de tout le canton de Neuchâtel. L'appellation EAA, liée à la ville de La Chaux-de-Fonds, doit impérativement être conservée.

Les membres du Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds ne prennent pas acte du changement de nom de l'Ecole des Arts Appliqués de la ville de La Chaux-de-Fonds. Ils n'acceptent pas le changement de ce beau nom historique – lié à ce patrimoine mondialement connu – profitant à tout le canton de Neuchâtel, pour la nouvelle appellation de Pôle Arts Appliqués CPNE.

L'EAA fait clairement partie du patrimoine horloger de la ville, reconnu à l'UNESCO. Le nom lié au nom de la ville est indissociable de notre histoire patrimoniale, en particulier celle de l'Art nouveau. Le changement de nom porte préjudice et nuit clairement à notre politique de promotion reconnue dans un des axes de promotion stratégique de développement signés sous l'égide du Conseil d'Etat en 2021.

Les membres du Conseil général considèrent ce changement d'appellation médiocre, inutile et sans aucun fondement logique. Le nom d'EAA - Ecole des Arts Appliqués de la ville de La Chaux-de-Fonds – doit impérativement être rétabli et conservé sans changements. Qu'il soit accompagné en dessous, et en plus petit, par « Pôle des Arts Appliqués du CPNE » peut se discuter.

EAA, Ecole d'Arts Appliqués de La Chaux-de-Fonds, fondée en 1873, la plus ancienne école d'arts appliqués de Suisse.

Ce retour au nom de EAA, rétablissant ainsi le lien entre la ville de La Chaux-de-Fonds et une partie fondatrice de son histoire et de ses racines, ne remettra aucunement en cause les objectifs poursuivis par le CPNE. Il ne sera en rien un handicap dans la conduite et l'organisation de cet organisme.

En conséquence, le Conseil général invite le Conseil communal à agir avec fermeté auprès du Département de la formation, de la digitalisation et des sports, et du Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel, y compris s'il faut aller jusqu'à une modification de la loi.

M. Karim Boukhris, POP : Après consultation rapide de mes camarades, il est bien clair que, sur le fond, nous acceptons totalement le contenu de cette résolution.

Je me permets d'intervenir tout de même pour faire part d'un certain regret. Nous avons ici une structure qui s'appelle CPNE, qui est l'un de ces paquebots énormes que le Canton aime à créer, dans lequel on met tout ensemble. Ces gros paquets où tout disparaît. Le groupe POP s'était opposé à ce gros paquebot – espèce de métastructure de pôles d'enseignement

professionnel – avec Les Vert-e-s, qui s'étaient principalement abstenus à la création du CPNE.

Je souhaiterais tout de même que, dans cette salle, on pense un peu à ce genre de problème. La Chaux-de-Fonds a souvent des soucis avec ce genre de structures. Ces structures, un peu pléthoriques, posent un problème intrinsèque : celui de la gestion, du contrôle qui doivent se faire à l'intérieur, des protocoles qui s'installent, des supervisions qui doivent être réalisées, des coordinations qui doivent être montées, organisées. Bref, comme le veut l'adage : « Protocole, contrôle, et les heures s'envolent ». On perd beaucoup de temps dans ces métastructures. Le POP s'était opposé à cette création dans le cadre du vote au Grand Conseil en juin 2021.

Un autre problème pour notre région, et La Chaux-de-Fonds en particulier, avec ce genre de métastructure au niveau cantonal : La Chaux-de-Fonds n'est plus le centre économique et démographique de ce canton. Les parties qui composent ces métastructures auront toutes – et souvent – tendance à descendre sur le Littoral.

On en veut également pour preuve, maintenant – dans le cadre de cette même métastructure – l'épisode qui touche au TPR et la fronde qui a eu lieu contre le spectacle lié au « Grand Cahier » d'Agota Kristof. On ne va pas rappeler les pianos, on ne va pas rappeler le Technicum, etc., mais nous devons faire attention à ce que ces métastructures ne soient pas tout le temps en défaveur des Montagnes, puisque le centre démographique de ce canton, aujourd'hui, est sur le Littoral.

Nous voterons cette résolution à l'unanimité. Néanmoins, nous tenons à regretter le fait qu'il y ait tout de même ici, au sein de ce Conseil, quelques personnes qui sont là un peu en pompiers pyromanes, puisqu'elles ont accepté cette métastructure au Grand Conseil. J'espère qu'elles soutiendront cette résolution. Aussi, je souhaiterais vraiment que l'on puisse s'éviter ce travail, et agir en amont pour s'éviter ce genre de problème auquel on fait face aujourd'hui.

M. Alain Vaucher, PLR : EAA : c'est presque une marque déposée. On peut citer un parallèle avec l'ECAL à Lausanne, la HEAD de Genève, ou autre, mais je m'arrête là pour l'exemple.

Les professionnels des branches enseignées reconnaissent et se reconnaissent à travers cette marque. Il est dommage de noyer une entité connue et reconnue loin à la ronde dans un ensemble dépersonnalisé, même si l'on peut comprendre le confort institutionnel dans l'uniformisation de la filière.

Mais n'est-ce pas dans l'ADN de l'EAA de s'occuper, de se préoccuper de son image et de sa propre promotion ? Les élèves et leurs enseignants doivent pouvoir continuer d'établir et d'inventer l'avenir et la dynamique de leur école.

J'y vois une certaine ironie, car on parle ici de *dilution*, de *dépersonnalisation*, de *grand ensemble*, alors qu'il n'y a pas si longtemps, je vous le rappelle, le gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds s'est vu appliquer un traitement inverse, devenant le Lycée Blaise-Cendrars. Comme d'autres écoles, d'ailleurs.

M. Claude-André Moser, PLR : Je ne vais pas parler au nom du PLR, mais j'approuve totalement ce que mon préopinant vient de dire. J'ai réalisé, avec cette résolution, que j'étais le dernier à entrer au Conseil général avec l'étiquette radicale. Et j'ai trouvé qu'il y avait passablement de quoi apprécier la situation : que ce soit un socialiste qui, ce soir, vienne défendre l'école d'arts, telle qu'il la défend, quand on pense aux débats qu'il y a eus lors de l'affaire L'Eplattenier, en particulier. Est-ce que l'on entre dans un sixième épisode de l'affaire L'Eplattenier et consorts ? Mais un bel épisode, puisque l'on a là une belle unanimité gauche et droite.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Une belle unanimité gauche et droite, comme il vient d'être dit. A l'unisson des paroles de M. Spoletini, nous partageons la nécessité de défendre cette marque que représente l'école d'arts, la plus vieille école d'arts de Suisse, comme cela a été rappelé.

En effet, nous avons aussi rappelé, lors des festivités du 150^e anniversaire aux Anciens Abattoirs – un autre monument de notre ville – combien ce fleuron avait des liens existentiels qui l'unissent depuis tant d'années à notre ville et à l'économie locale.

Lors de ce 150^e anniversaire, nous retracions aussi cette incroyable histoire, que nous connaissons tous, faite d'audace, de créativité, de passion... Ce qui nous correspond, finalement... Une audace et une passion qui font l'histoire de nos Montagnes, que vous avez retrouvée – et relue, je l'espère – dans le livre que vous avez reçu cet automne. Des liens qui se poursuivent aujourd'hui, notamment avec la Biennale du patrimoine horloger, avec les institutions culturelles ou nos musées.

Alors, pour que cette riche histoire se prolonge, nous avons aussi interpellé le Conseil d'Etat, afin que cette école d'art continue de se développer et d'innover. Nous évoquions, notamment, la création de nouvelles filières porteuses de défis, 10 ans après la création de la dernière formation en design d'objets horlogers, avec laquelle nous avons dernièrement collaboré,

par exemple, pour la réalisation de la magnifique horloge monumentale de la gare. Des propos que nous avons aussi renouvelés lors de l'interpellation des Vert'libéraux cet automne quant à l'avenir de l'école d'art, ou déjà CPNE-AA, mais c'est moins beau, nous sommes tous d'accord.

Alors, dans la lignée de vos interventions, nous ne pouvons que soutenir cette résolution urgente, que nous relayerons très volontiers auprès des autorités cantonales. Un point de vue que nous avons d'ailleurs déjà défendu, et que d'autres partis avaient aussi défendu lors des débats au Grand Conseil, que j'ai réécoutés, en particulier, pour ce soir.

Ainsi, j'espère qu'avec l'appui unanime du Conseil général de La Chaux-de-Fonds, on revienne, non pas sur l'ensemble du projet de regroupement des écoles professionnelles, mais vraiment sur la dénomination historique de ce pôle d'excellence, symbole de notre ville.

Je ne reviendrai pas sur les quelques propos concernant le CPNE et sa ligne centralisatrice, mais le Conseil communal souligne l'importance de ce qui est fait pour les lycées, avec une culture d'école, une identité, et c'est cette idée-là que nous imaginons se développer au sein de l'école d'art. Peut-être que cette résolution fera aussi réfléchir à d'autres dénominations, comme l'école technique ou l'école Pierre-Coullery.

Pour terminer, je rappellerai que le CIFOM, qui regroupait aussi, auparavant, nombre d'institutions, n'empêchait pas cette double appartenance, que nous appelons de nos vœux, avec une école d'arts au sein du CPNE. Et j'arrête ainsi de répéter toutes les belles choses que vous avez dites. Le Conseil communal soutiendra à l'unisson cette résolution.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, soumet au vote la **résolution interpartis** « Ecole des Arts Appliqués de la ville de La Chaux-de-Fonds ; nouvelle appellation 'Pôle Arts Appliqués' », laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Résolution du groupe vert'libéral sur l'augmentation du prix du kWh racheté, déposée le 15 novembre 2022 et non développée

Les Vert'libéraux demandent au Conseil communal d'intervenir auprès du comité de rémunération, du comité stratégique et du conseil d'administration de Viteos, afin de négocier une augmentation du prix du kWh racheté aux petits producteurs locaux indépendants.

Pour le groupe PVL : Aliénor Zaffalon

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Aujourd'hui, alors que nous venons de voter un plan climat ambitieux et difficilement réalisable, nous devons, pour des raisons évidentes de gestion des ressources naturelles et pour réduire nos émissions de CO₂, favoriser une transition énergétique en optimisant la mise en place d'énergies renouvelables locales.

Le Conseil communal en est conscient, puisque différents objets dans ce sens ont été acceptés ces derniers mois, et que la surface d'exploitation des toits de la ville a augmenté.

Nous devons aussi tous continuer de fournir un effort pour réduire notre consommation énergétique, ce que notre fournisseur local, Viteos, encourage par ses campagnes d'information. Les projets d'augmentation de la distribution du chauffage à distance, le projet de centrale photovoltaïque sur le toit de la patinoire, ainsi que les événements informatifs dans lesquels Viteos est impliqué nous montrent qu'il est conscient du développement de l'énergie locale.

Les Vert'libéraux sont particulièrement sensibles à promouvoir le développement des énergies renouvelables, mais également à soutenir des initiatives individuelles qui renforcent cette transition énergétique. De nombreux propriétaires, conscients de l'urgence climatique, investissent aussi dans des installations photovoltaïques, alors qu'ils savent qu'elles ne seront rentables qu'à long – voire très long – terme.

Si le prix de l'électricité a sensiblement augmenté au cours des derniers mois, il semblerait aussi juste que le prix du courant racheté aux petits producteurs suive la même tendance. Or, malgré les augmentations, l'écart entre le prix du courant vendu et le prix du courant acheté se creuse de plus en plus. A l'heure où nous défendons tous une énergie propre et de proximité, nous ne comprenons pas que les tarifs de rachat du kWh par Viteos soient bien en dessous de ceux des autres fournisseurs régionaux. Nous sommes donc désagréablement surpris de cette constatation.

L'augmentation du prix d'achat de Viteos, c'est-à-dire en faisant abstraction du tarif de transport et des taxes, a augmenté de 116 %, alors que le prix de rachat a augmenté de 25 %. Je pourrais vous donner les tarifs des clients de La Goule ou du Groupe E. Je vais juste mentionner le groupe Eli10, qui a augmenté son tarif de rachat de 76 %.

Nous nous étonnons donc que Viteos ne fasse pas plus d'efforts pour promouvoir la reprise d'énergie propre et locale : premièrement, elle a un tarif de rachat nettement insuffisant et, deuxièmement, elle transmet toutes les informations pour aller vendre ailleurs l'énergie que l'on peut stocker dans nos Montagnes.

Le Conseil général du Locle a eu apparemment la même appréciation. C'est donc un problème qui concerne les clients de Viteos des Montagnes neuchâteloises. C'est pourquoi, les Vert'libéraux demandent au Conseil communal d'intervenir auprès du comité de rémunération, du comité stratégique et du Conseil d'administration de Viteos, afin de négocier une augmentation du prix du kWh racheté aux petits producteurs locaux indépendants, cela le plus rapidement possible, avant que les citoyens chaux-de-fonniers n'aillent vendre leur électricité ailleurs.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Sur le fond, le groupe des Vert-e-s est d'accord avec cette résolution. Nous avons toujours dit que le prix de l'énergie était trop bas, mais cela doit aller dans les deux sens, également quand un particulier produit de l'énergie.

Néanmoins, nous avons quelques doutes quant à la procédure : que signifie « intervenir auprès de » ? Un conseil d'administration n'a pas d'ordre à recevoir. Il ne peut pas recevoir des ordres.

Si c'est une lettre pour sensibiliser le Conseil d'administration, c'est très bien. Tout en espérant que Viteos soit d'accord d'entrer en matière sur le prix des kWh produits par des particuliers.

M. Patrick Herrmann, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Nous commencerons par un petit rappel pour évoquer le contexte général dans lequel Viteos et les collectivités publiques qui en sont actionnaires doivent évoluer.

Le premier constat économique et énergétique se doit de relever que, si Viteos est en phase de croissance relativement rapide comme distributeur multi-énergies et commence à prendre sa place en tant que tel sur une partie du marché de la Suisse romande, ce n'est que le début d'un début. Comme producteur d'énergie et, en particulier, d'électricité – et pour appeler un chat un chat – c'est un nain. Dans cette perspective, il a *historiquement* – et j'insiste quand même là-dessus – plus soigné les fournisseurs indépendants

que les plus grands groupes énergétiques des cantons voisins. Historiquement, pas l'année passée, mais précédemment. C'était aussi plus facile, car – et c'est là le paradoxe du marché de l'électricité – avec les prix de l'énergie pratiqués il y a quelques années sur le marché, les distributeurs étaient dans une situation plus favorable que les producteurs. Vous vous rappelez le temps où les grands groupes suisses se préparaient à vendre leurs barrages à des sociétés étrangères, car ceux-ci leur coûtaient trop cher et ils ne pouvaient plus les entretenir.

Deuxième constat : les actionnaires principaux de Viteos sont les trois villes du canton – soit, dans l'ordre, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle – mais aucune ne dispose de la majorité absolue. Comme collectivités publiques, elles sont censées garantir une responsabilité économique, sociale et éthique, et défendent – dans le secret des délibérations du Conseil d'administration exigé par le code des obligations – des positions qui vont dans ce sens, et pas systématiquement vers une maximisation des profits. Par exemple, c'est en vertu de ces principes actionnariaux que le Conseil d'administration a imposé à l'entreprise, avant même le début de la guerre en Ukraine, de réduire singulièrement sa politique de vente relativement agressive et très rémunératrice de gaz naturel.

Il est aussi à noter que, dans la phase de transition énergétique qui nous attend, et avec les exigences que notre société se fixe enfin dans sa lutte contre le changement climatique, la bonne santé financière de Viteos est vitale. Pratiquement toutes les collectivités publiques d'une certaine importance du canton sont en effet dans l'attente d'investissements massifs à hauteur de plusieurs centaines de millions pour des chauffages à distance, et c'est Viteos qui devra trouver les financements pour les investissements nécessaires.

Ceci dit, il faut être conscient que la fixation du prix de reprise de l'électricité à des particuliers est un exercice d'équilibrisme, même si le but du jeu est noble, puisque le climat, Viteos, la société et les particuliers qui sont en capacité d'investir sont autant de gagnants dans l'augmentation envisagée. Mais cette opération comporte au moins deux conséquences discutables :

- D'une part, de manière évidente, à un achat plus cher correspondra, à un moment ou à un autre, une vente plus chère au consommateur, en particulier pour un aussi petit producteur que Viteos, pour lequel cette production est plus importante que pour d'autres.
- D'autre part, de manière toujours aussi évidente, un prix de reprise élevé va forcément avantager avant tout des propriétaires et, de fait, surtout les propriétaires qui ont les moyens d'installer des panneaux par rapport à ceux qui ne les ont pas.

Mais enfin, la production d'énergie presque propre et la préservation de la biodiversité et du climat peuvent justifier aujourd'hui un petit rien de cynisme économique éthiquement tolérable, et le Conseil communal peut accepter l'engagement d'évoquer, avec une certaine conviction, le contenu de la résolution devant le Conseil d'administration. Toutefois, vu la difficulté d'analyser un marché hypercomplexe, qui mêle des aspects écologiques, sociaux, économiques, politiques et juridiques, et en fonction des réponses qui pourraient lui être fournies par Viteos, le Conseil communal se réserve la possibilité de ne pas insister au-delà du raisonnable.

Pour la bonne bouche, quand même, nous nous permettons de mettre quelques chiffres en exergue. Pour prendre un exemple, comme BKW – qui a augmenté brutalement ses prix il y a à peu près une année, mais était plus cher avant – les fournisseurs d'énergie ont vu des prix osciller, rien que l'année passée, entre 40 ct./kWh, à certains moments, et 19 ct. à d'autres moments de l'année. Ce sont des variations énormes. Et si un jour ce doit être 5 ct., ce sera 5 ct., cela vient d'un coup, sans préparation. Aussi, pour quelqu'un qui doit calculer une rentabilité de l'investissement sur la durée, ce n'est pas forcément un avantage.

Concernant la composition des prix de Viteos, cela a été rappelé, ils sont composés de différentes choses. Le rachat de l'énergie, en 2023, est fixé à 9,09 ct. par Viteos, à quoi s'ajoutent 1,90 ct. pour garantie d'origine et 2 ct. de subvention, ce qui fait 12,99 ct.

A savoir que, l'énergie uniquement – sans compter l'acheminement, etc. – est vendue à un tarif unique de 18 ct. C'est vrai qu'il y a une certaine différence entre 9 et 18. Pour ceux qui sont soumis au mélange heures creuses/heures pleines, sachez que l'heure pleine, c'est 20 ct, mais l'heure creuse, c'est 9,59 ct. Viteos reprend l'énergie fabriquée par le photovoltaïque quand même plus chère qu'elle vend l'énergie en heures creuses. Cela montre quand même que ces différences ne sont pas gigantesques.

Cela dit, vous avez entendu notre réponse : nous sommes prêts à relayer cette demande devant le Conseil d'administration si le Conseil général manifeste le désir de soutenir cette résolution.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, soumet au vote la **résolution du groupe PVL** relative à l'augmentation du prix de rachat du kWh, laquelle est **acceptée par 26 voix contre 1 et 11 abstentions**.

Motion interpartis : « Salle du Conseil général : un peu d'air, s'il vous plaît ! », déposée le 15 novembre 2022 et non développée

Après avoir tenu, Covid oblige, des séances du Conseil général dans des salles très spacieuses, le retour au bercail dans la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville se montre moins enthousiasmant qu'espéré. Les membres du CG se retrouvent coincés chaque 50 ou 60 cm sur des bancs fixes, sans possibilité de se lever, si ce n'est à la pause, alors que plus de la moitié de la salle derrière n'est pas utilisée, sinon par un maigre public. Il est aussi difficile de se concerter sur un point ou un autre, toujours coincés par ce mobilier fixe.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier si une nouvelle manière de meubler la salle du Conseil général ne serait pas plus agréable : nous pensons à des fauteuils et petites tables mobiles qui pourraient être disposées de différentes manières. Cela pourrait permettre de réorganiser la salle après chaque élection selon l'importance des groupes. Cela pourrait aussi être favorable pour d'autres utilisations de cette salle que le Conseil général.

Pour le groupe des VertEs : Christian Piguet

Cosignataires :

Pour le groupe PS : Pierre-Alain Borel

Pour le groupe POP : Karim Boukhris

Pour le groupe PVL : Brigitte Leitenberg

Pour le groupe UDC : Jean-Pierre Brechbühler

Pour le groupe du Centre : Manon Freitag

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : C'est encore un effet Covid, car après avoir eu des séances à la Maison du Peuple, où nous étions à l'aise, revenir dans la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville était un peu difficile.

Il faut bien reconnaître que nous sommes un peu les uns sur les autres, toutes et tous serrés, sur trois ou quatre rangs, avec l'arrière de la salle qui reste assez vide. Ce n'est pas très, très rationnel et, de surcroît, c'est assez inconfortable.

Disons que ce n'est pas du tout la salle qui est en cause. C'est une magnifique salle, chargée d'histoire. Ce qui est en cause, c'est la manière de meubler cette salle : du mobilier fixe, tel que nous avons ici, fige l'utilisation. En plus, nous sommes vraiment serrés.

Dès lors, nous proposons, dans cette motion, d'étudier un autre type d'aménagement, c'est-à-dire d'avoir du mobilier mobile : chaises, petites tables, etc. Ce serait une solution simple et peu coûteuse. Dès lors, nous pourrions prévoir différentes utilisations de cette salle : laisser une salle vide,

dans le cas où il y aurait beaucoup de personnes, ou prévoir d'accueillir un apéro, avec une table au milieu, etc. Les tables et les chaises pourraient aussi être disposées autrement, pour notre propre utilisation. D'ailleurs, des séances de tribunal se déroulent dans cette salle, et je trouve aussi que c'est assez inconfortable.

D'autre part, il y a encore un point très important : c'est l'alimentation des ordinateurs de l'ensemble des conseillers généraux. Il manque quand même la possibilité de se brancher et de laisser fonctionner son ordinateur.

Vu que ce bâtiment va être quelque peu transformé, puisque d'autres services de la Ville vont l'occuper, je pense qu'une réflexion sur l'ameublement de cette salle serait particulièrement bienvenue dans le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Permettez-moi, pour arriver à la conclusion du Conseil communal, de replacer dans son histoire, la salle dans laquelle vous vous trouvez.

C'est une salle prestigieuse, qui a vu se constituer la République neuchâteloise le 1^{er} mars 1848. On aurait bien voulu que la République continue de siéger dans cette salle, mais l'histoire a pris une autre tournure.

L'histoire de l'Hôtel de Ville est la suivante : il est construit après le grand incendie de 1794, soit entre 1803 et 1805, par l'architecte Moïse Perret-Gentil, et grâce à la générosité de deux frères – deux horlogers, notables de la ville – David et Pierre Bourquin, dont la mémoire est saluée par leurs initiales gravées sur la façade principale.

Notre Hôtel de Ville remplaçait alors un établissement public baptisé « Le Chapeau Rouge », en référence à la toiture de tuiles du bâtiment ; une des rares toitures de tuiles du bourg, avant l'incendie, puisque l'essentiel des toitures était en bardeaux. Ceux-ci ont été interdits par la suite, après l'incendie.

La salle du tribunal – on l'appelait ainsi – dans laquelle nous nous trouvons date de cette époque, mais il reste très peu de choses de son aspect originel. La première rénovation du bâtiment a lieu entre 1887 et 1893, mais ne touche pas la salle du tribunal.

La deuxième rénovation – une rénovation totale – a eu lieu entre 1951 et 1954. Outre le remplacement complet du bâtiment contigu, en ouest, et la modification de la toiture avec la création d'une terrasse – à côté de ce que nous appelons le Flic Bar – les travaux génèrent une refonte complète des espaces intérieurs. Mais, de nouveau, la salle du tribunal n'est pas touchée.

Séance du 2 février 2023

Ce n'est qu'en 1971 que la salle du tribunal est restaurée, grâce à un crédit de CHF 195'000.- octroyé généreusement par le Conseil général le 21 avril de la même année. Le rapport du Conseil communal au Conseil général, concernant cette salle, parle de « locaux vétustes et négligés ». Il précise également, je cite, que « les installations électriques ne répondent plus aux prescriptions de sécurité en vigueur », que « les planchers craquent désagréablement sous les pas des personnes assistant aux audiences » et que « les sièges sont tout à fait inconfortables ». Vous voyez qu'ils étaient déjà d'accord avec vous, pourtant ce n'étaient pas les mêmes sièges.

De fait, les travaux, en 1971, sont les suivants : un poêle en faïence – que vous pouvez admirer – récupéré quelque part – malheureusement sans que l'on sache où – est installé, et le plancher est remplacé par un parquet. Nous étions précédemment sur un simple plancher.

De surcroît – j'espère ne pas faire trop de déçus – un mobilier de style ancien, très soigné – mais qui est du « faux vieux », comme on dit – est spécifiquement créé, y compris les lustres. En d'autres termes, vous êtes assis sur des chaises magnifiques, apparemment d'une grande valeur patrimoniale, mais, en l'occurrence, ce n'est pas le cas... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Vous l'aurez compris, de la salle originelle, il ne reste que peu de choses : les boiseries – y compris la très belle pendule – les portes et fenêtres, et le plafond. La valeur patrimoniale du mobilier est donc modeste et cela nous autorise sans problème à accepter votre motion, monsieur Piguët, et à envisager des solutions.

La **motion interpartis** « Salle du Conseil général : un peu d'air, s'il vous plaît ! » ne rencontrant aucune opposition au sein de l'assemblée, le président, **M. Cédric Haldimann**, la déclare donc **acceptée sans débat**.

Motion du groupe socialiste : « Médecins de premier recours et pédiatres : Une denrée rare, une espèce en voie de disparition », déposée le 15 décembre 2022 et non développée

Les médecins généralistes (ou médecins de famille ou médecins de premier recours) sont un des piliers du système de santé. La Constitution reconnaît d'ailleurs leur mission depuis 2014 « comme une composante essentielle des soins médicaux de base » (art. 117a Cst).

Les soins de base constituent l'un des principaux piliers des services de santé. La pénurie de médecins de premiers recours et des pédiatres bat son plein et la population est pleinement touchée. Il n'y a pas un jour qui passe sans que l'on entende « je n'ai plus de médecin » jusqu'à même une publication récente d'un article caricatural qui se demandait si on pouvait consulter un vétérinaire, faute de médecin.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal, en partenariat avec le Conseil d'État, d'étudier et d'explorer toutes les pistes et possibilités telles que :

- La création d'un fonds communal sous forme de prêt à taux avantageux, voire nul, destiné à aider et à promouvoir l'installation de jeunes médecins dans notre région.
- L'activation de l'arrêté cantonal dévolu à l'installation des médecins par l'octroi d'une subvention de l'État.
- Le salariat de jeunes médecins (généralistes et pédiatres) leur permettant d'être rassurés sur le plan financier et épaulés sur le plan administratif, ce qui constitue souvent un obstacle voire une source anxieuse à l'installation.
- L'aide à trouver des locaux qui conviennent par l'intermédiaire du délégué au marketing de la Ville.
- L'accompagnement des médecins par le délégué à la domiciliation en aidant leurs partenaires à trouver un emploi, comme l'État l'a proposé dans son communiqué du 8.12.2022.

En espérant que le Conseil communal adhèrera à ces propositions, nous lui demandons dès lors d'étudier quels sont les moyens qu'il compte mettre en œuvre afin de faciliter l'attrait et l'installation de jeunes médecins.

Pour le groupe PS : Karim Djebaili

Le président, **M. Cédric Haldimann**, informe que, compte tenu du dépôt d'un amendement du groupe PVL, les règles du débat long sont appliquées au traitement de cette motion, selon l'art. 63 du règlement général.

M. Karim Djebaili, PS : Nous vivons actuellement une crise dans le domaine de la santé, qui va s'aggraver si l'on n'agit pas pour améliorer et stabiliser la situation de pénurie des médecins généralistes, qui sont des piliers du

système de santé. La Constitution reconnaît d'ailleurs leur mission, depuis 2014, comme une composante essentielle des soins médicaux de base, selon l'art. 117a de la Constitution.

L'effectif des médecins de famille diminuera encore de 16 % jusqu'en 2030, chiffre tiré de l'Association des médecins de famille. Diverses propositions et pistes – telles que le soutien financier par des prêts remboursables, l'aide pour la recherche de locaux et l'accompagnement des conjoints dans la recherche d'un emploi – sont à explorer par le Conseil communal.

C'est en mettant en place des conditions favorables à l'accueil des pédiatres et des médecins de famille dans notre région, que la population pourra bénéficier d'une couverture sanitaire correcte et bienveillante.

Pour ces raisons, nous demandons au Conseil communal d'unir ses forces et ses efforts à ceux du Conseil d'Etat pour affronter et pallier cette pénurie de médecins de famille, dont la population a grandement besoin.

Le président, **M. Cédric Haldimman**, invite l'auteure de l'amendement à le développer, afin que les groupes et le Conseil communal puissent ensuite se prononcer sur la motion et sa version amendée.

Amendement du groupe PVL (RETIRÉ)

[Deux premiers paragraphes inchangés]

C'est pourquoi nous demandons au Conseil Communal en partenariat avec le Conseil d'État, d'étudier et d'explorer toutes les pistes et possibilités pour attirer de nouveaux médecins par :

- L'activation de l'arrêté cantonal dévolu à l'installation des médecins par l'octroi d'une subvention de l'État leur permettant d'être rassurés sur le plan financier ou peut-être de garantir un prêt d'installation, dans la mesure où l'installation du médecin et de sa famille se situe sur la commune.
- Un soutien leur permettant d'être épaulés sur le plan administratif et lors des démarches administratives d'installation familiale à tous les niveaux, ce qui constitue souvent un obstacle, voire une source anxigène, à l'installation.
- D'aider à trouver des locaux qui conviennent par l'intermédiaire du délégué au marketing de la ville. L'accompagnement et l'activation des réseaux du délégué à la domiciliation en aidant leurs partenaires à trouver un emploi, comme l'État l'a proposé dans son communiqué du 8.12.2022.
- Le Conseil communal par l'intermédiaire des services de domiciliation de l'état et de la commune pourrait mener des démarches « publicitaires » dans les hôpitaux, pour « vendre » La Chaux-de-Fonds auprès des médecins qui finissent leur assistantat.

[Dernier paragraphe inchangé]

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Les Vert'libéraux ont lu cette motion avec la plus grande attention.

Nous sommes tout à fait conscients du manque réel de médecins et, de ce fait, du risque de forte pression sur les médecins installés. Il suffit de rester 10 minutes dans un secrétariat médical pour entendre quelques refus de prendre de nouveaux patients.

Une réelle pénurie de médecins de famille existe au niveau romand – excepté à Genève – mais également au niveau cantonal.

Cette problématique se situe aussi dans d'autres spécialisations, et le Canton a déjà travaillé, et continue à chercher des solutions pour pallier ce problème. Des réflexions sont en cours en Commission santé pour offrir à la population une alternative à la pénurie de médecins.

Une ville avec des médecins de famille pouvant accepter de nouveaux patients renforcerait son attractivité – et notre ville en a bien besoin – et rassurerait ses habitants particulièrement inquiets.

La Ville a, semble-t-il, déjà pris le problème à bras-le-corps. Cependant, les Vert'libéraux, ne peuvent accepter la motion telle quelle. Soutenir l'installation des médecins qui se domicilieraient à La Chaux-de-Fonds : oui. Mais pourquoi la création d'un fonds ? Comment, et par qui un tel fonds serait-il alimenté ? Si l'on créait un fonds pour l'installation des médecins, pourquoi s'arrêter aux professions médicales ? Il y a beaucoup de professions aussi sinistrées chez nous. Il ne nous semble pas que le rôle de la Ville soit de se substituer à une banque, et le salariat des médecins ne nous semble pas une bonne solution.

En revanche, un soutien et une facilitation lors des démarches administratives pour favoriser l'installation des familles – comme cela devrait se faire avec tous les futurs citoyens – nous semble essentiel.

L'installation de nouveaux médecins et de leur famille apporterait aussi, en participant à la vie sociale, culturelle, sportive et commerciale, un dynamisme dont nous avons besoin dans notre commune.

Nous avons, à La Chaux-de-Fonds, une qualité de vie attractive pour des jeunes familles : des centres scolaires, une culture et des activités sportives accessibles à 15 minutes maximum en transports publics, et un écrin de nature praticable par tous à proximité.

Pour les Vert'libéraux, c'est cela que nous devons mettre particulièrement en avant : « promouvoir » et « vendre » ces valeurs et cette situation dans les hôpitaux où les jeunes médecins finissent leur assistantat, ainsi qu'auprès des associations professionnelles de médecine. C'est pourquoi nous accepterions volontiers cette motion amendée.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Les Vert-e-s : Je ne me prononcerai pas encore quant à l'amendement, mais, en règle générale, la formation médicale n'inclut absolument pas de cours de gestion d'entreprise, de création de PME et d'économie. Les médecins formés en Suisse – et pire, les médecins, suisses ou non, qui ont suivi leur formation à l'étranger – ont des notions entrepreneuriales dignes d'un pangolin, pourrait-on dire. *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Il y a certes des sociétés privées – comme FMH Services – qui proposent une journée de formation théorique, soit pour l'ouverture ou la gestion d'un cabinet, soit pour le choix d'un logiciel, etc. Donc, trois fois rien.

Mais concrètement, le ou la médecin qui souhaite s'installer n'a, en général, pas du tout les compétences pour créer une PME, et se rend compte de l'abîme de la vie actuelle de salarié-e hospitalier-ère et de son futur en tant qu'entrepreneur-e indépendant-e.

Certains villages, communes ou cantons l'ont bien compris et sont très proactifs. Ils envoient des lobbyistes à tous les congrès médicaux pour offrir un accompagnement structuré. C'est peut-être cela le point crucial. On n'envoie pas les lobbyistes dans les hôpitaux – pour reprendre les propos de l'amendement – cela ne sert à rien.

Nous avons pourtant clairement des atouts à faire valoir, comme la disponibilité des locaux, les loyers potentiellement abordables, des infrastructures de qualité et variées, une vie culturelle et sportive riche, et, *last but not least*, encore un hôpital qui joue un rôle déterminant, à plusieurs points de vue, pour attirer les généralistes, et probablement les pédiatres, mais je suis moins au clair là-dessus. Clairement, en cette période de pénurie délétère pour notre population, la commune doit en faire probablement plus.

Mme Sabrina Vollers, POP : Comme nous le savons toutes et tous, il y a une vraie pénurie de médecins de famille dans notre région. Bien sûr, le POP soutient la motion du groupe socialiste pour davantage encourager l'installation de médecins dans notre ville.

Les propositions sont intéressantes, les solutions concrètes et variées, et nous espérons qu'elles permettront, à court ou moyen terme, d'améliorer la situation.

Ceci dit, nous tenons à faire remarquer certains points qui ne sont pas abordés dans cette motion. Tout d'abord, nous sommes assurément contraints de proposer de tels efforts à cause du manque de professionnels assumant une fonction essentielle dans notre société. L'accès à la santé est

un droit humain considéré comme acquis dans nos pays occidentaux. Et pourtant, ce n'est pas le cas.

Ce n'est pas seulement dans notre ville ni dans notre canton que les gens souffrent de ce manque. Au final, cette motion ne s'attaque qu'aux symptômes d'un problème systémique. Elle ne fera que nous placer en concurrence avec les autres régions qui développeront les mêmes types de mesures.

En effet, il est essentiel de nous attaquer aux racines de cette pénurie. Par exemple, le *numerus clausus*, la limitation du nombre de places imposée aux étudiants en médecine dans toute la Suisse.

Ensuite – et même si, dans un premier temps, il est nécessaire de prendre les mesures proposées dans cette motion – nous voulons souligner que nous allons faire des efforts pour une profession dans laquelle les professionnels gagnent bien leur vie, avec de bonnes conditions de travail. Nous ne voulons pas dire qu'il s'agit d'un métier facile, sans exigences, mais nous serons tous d'accord qu'ils sont moins à plaindre qu'une grande partie des travailleurs. Avec ces mesures, nous sommes en train de les avantager d'autant plus. Nous pensons donc qu'il est important de demander aux futurs médecins d'être domiciliés ici, à La Chaux-de-Fonds, pour bénéficier de ces mesures. Nous devons encourager les jeunes médecins à privilégier la création de cabinets collectifs, afin d'alléger leurs charges administratives et d'offrir plus de prestations aux habitants.

Pour finir, nous aimerions faire une remarque globale : toutes les primes d'assurance-maladie augmentent. Pour attirer des clients, elles continuent donc à vanter un modèle avec un prix moins élevé : le médecin de famille. Or, il est quand même abusé de proposer ces publicités basées sur ce modèle, quand, dans la plupart des cas, il est assurément impossible de le choisir, car il n'y a plus de médecins.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : La problématique liée au manque de médecins et pédiatres dans notre ville – mais également au-delà de ses frontières – est prise très au sérieux par notre Autorité.

En effet, il s'agit d'une problématique de santé publique, face à laquelle nous nous devons de trouver des solutions. Malgré les efforts déjà consentis, nous constatons malheureusement que ceux-ci doivent être encore accentués pour pallier le manque de médecins et pédiatres.

Nombre de propositions faites au travers de la motion sont d'ores et déjà mises en pratique, mais ne se suffisent pas à elles-mêmes. Il s'agira donc d'y répondre d'une autre manière, et de façon coordonnée, notamment avec

les autorités cantonales et fédérales. Evidemment, c'est un travail qui a d'ores et déjà commencé, mais qui devra se poursuivre avant d'en voir les premiers effets. Par ailleurs, si la motion est acceptée ce soir, cela nous permettra également de tirer le bilan des actions menées par la Ville de La Chaux-de-Fonds jusqu'à ce jour et d'en analyser la pertinence.

Bien conscients que la Confédération et le Canton ont un rôle important à jouer, il s'agira pour nous de concentrer principalement nos actions sur l'accompagnement, en jouant ce rôle de facilitateur, notamment dans les démarches administratives, et en facilitant la recherche de lieux adaptés à la pratique. Quant à la possibilité d'offrir un soutien financier, si cela peut peut-être sembler attractif, nous ne sommes pas, aujourd'hui, nécessairement convaincus qu'il s'agisse du facteur déclencheur.

Je ne vais évidemment pas écrire le rapport ce soir, mais, en cas d'acceptation de cette motion par votre Autorité, cela nous offrira aussi les moyens de poursuivre activement nos actions, avec votre plein soutien, dans un but commun : celui de renforcer l'offre en médecine de premier recours.

Vous l'aurez donc compris, le Conseil communal accepte la motion, qu'elle soit amendée ou non, puisqu'il s'agit avant tout d'une problématique de fond à laquelle nous devons répondre, et que, à notre sens, le sujet, dans sa globalité, dépasse le débat sur l'amendement.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Les Vert-e-s : Avant de demander une suspension de séance pour discuter un peu avec les autres groupes, juste une petite précision : je crois que la problématique n'est pas vraiment de dire qu'il faut offrir de meilleures conditions financières. Je crois vraiment que la demande des jeunes confrères et consoeurs, c'est davantage qu'on les prenne par la main pour dire ce qu'il faut faire et ce qu'ils peuvent faire chez nous, etc. C'est plutôt là qu'est l'accent sur lequel il faut porter notre effort. Et j'en arrive donc à la suspension de séance pour discuter un peu de l'amendement et de la motion elle-même.

SUSPENSION DE SÉANCE ET PAUSE DE 20 MINUTES

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Après une pause nous permettant d'avoir une belle discussion avec les autres groupes et le conseiller communal, nous allons retirer notre amendement, étant donné que nous avons reçu la garantie que les points seront tous traités et que le rapport sera le plus complet possible dans les mesures à apporter, en respectant certains points.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Je confirme bel et bien que nous

acceptons cette motion et que nous intégrerons les remarques qui nous ont été faites.

L'amendement ayant été retiré et la **motion du groupe socialiste** « Médecins de premier recours et pédiatres : Une denrée rare, une espèce en voie de disparition » ne rencontrant aucune opposition au sein de l'assemblée, le président, **M. Cédric Haldimann**, la déclare donc **acceptée sans débat**.

Motion interpartis : « Pour une nouvelle rationalité dans la gestion des eaux de pluie », déposée le 15 décembre 2022 et non développée

L'eau devient un bien précieux que le réchauffement climatique actuellement observable impacte fortement.

Cette tension va aller en s'aggravant, peut-être pas dans l'immédiat en tout cas pour notre approvisionnement en eau potable (blue water), mais dès à présent déjà pour l'eau nécessaire à la nature, aux plantes et aux arbres notamment (green water).

Dans ce contexte, il convient de gérer l'eau de pluie qui est collectée et stockée dans notre Commune d'une manière parcimonieuse, en étant conscient-e de la richesse qu'elle représente en vue des étés toujours plus caniculaires qui nous attendent, ceci même si cela doit impliquer un changement des pratiques jusqu'ici généralement admises et considérées comme normales et rationnelles mais qui paraissent désormais anachroniques. L'évolution du climat doit nous pousser à remettre en question ces pratiques et à les revoir chaque fois que possible pour éviter de gaspiller un bien toujours plus précieux, également lorsqu'il s'agit d'eau de citerne collectée par la Ville (on peut penser par exemple, mais de manière non limitative et sans mise à l'index, au lavage à grandes eaux des routes et des trottoirs, ainsi qu'il est encore intervenu à la fin du printemps dernier alors que le Doubs était déjà à sec).

Dans ce contexte, nous demandons au Conseil communal d'étudier la faisabilité de la mise sur pied d'un plan de collecte et de gestion des eaux de pluie qui permette de bénéficier des réserves ainsi constituées en particulier pour arroser en été les arbres et autres plantations déployés dans notre Ville en lien avec la renaturalisation et la végétalisation de ses places et trottoirs dans le cadre de la révision de son plan de circulation dont nous nous félicitons. Cela est déjà et deviendra, malheureusement, encore plus indispensable à un bon déploiement des arbres et des espaces verts en Ville qui nous aideront dans la lutte contre le réchauffement que nous impose l'évolution actuelle du climat.

Il est également demandé au Conseil communal d'étudier, si elles n'existent pas déjà, quelles mesures pourraient être prises pour favoriser voire rendre obligatoire la création de citernes pour récolter les eaux de pluie des nouvelles constructions, qu'elles soient le fait de particuliers ou de la Commune, et comment les citernes des anciens bâtiments pourront être réhabilitées.

Pour le groupe des VertEs : Nathalie Tissot

Pour le groupe PS : Pierre-Alain Borel

Pour le groupe POP : Karim Boukhris

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s : L'eau devient un bien précieux que le réchauffement climatique actuel impacte fortement. L'évolution climatique observée ces dernières années est en effet inquiétante, avec d'intenses sécheresses qui frappent notre région à répétition, et de manière de plus en plus rapprochée.

Ainsi, l'année passée, depuis le mois de mai déjà, l'eau avait presque disparu de la source du Doubs à Mouthe, ainsi que sur une grande partie du cours d'eau lui-même. Non seulement cette sécheresse a suivi de près le précédent épisode de 2018 – qui avait déjà vu le Doubs à sec, alors que la dernière sécheresse précédente, avec un niveau d'eau aussi bas, remontait à 1906 – mais, en plus, ce nouvel épisode rapproché de sécheresse est intervenu très tôt dans l'année. Comme jamais vu jusqu'ici. Au point d'ailleurs que les médias ont parlé de rivière à l'agonie, avec tout l'impact que cela a eu en termes d'atteinte à la biodiversité.

Il n'y a qu'à se rappeler les opérations de pêche électrique de sauvetage pour tenter d'extraire les poissons encore vivants des quelques gouilles nauséabondes et croupies – et je pèse mes mots – qui demeuraient par-ci, par-là entre le Défilé d'Entreroches et Villers-le-Lac.

L'impact sur les cultures et l'agriculture n'est pas non plus contestable, avec des champs dont la terre se craquelle, des crevasses s'ouvrant sous l'effet de la sécheresse entre les touffes d'herbe, ce qui permet à la chaleur d'entrer plus facilement dans le sol et de l'assécher encore.

S'il devait y avoir besoin de convaincre, il suffirait d'évoquer les prés rôtis par le soleil de l'été passé – où les vaches n'avaient quasiment plus rien à paître – et les silhouettes désormais souvent faméliques et transparentes des épicéas de nos forêts et parfois même de quelques-uns de nos grands sapins blancs emblématiques des pâturages boisés. Ces pauvres fantômes n'ont pas supporté la sécheresse des derniers étés et le drainage de nos sols karstiques qui évacuent trop vite les rares pluies dont nous avons encore pu bénéficier.

Il est illusoire de penser pouvoir contrer ce phénomène simplement en pompant de l'eau dans le lac pour arroser champs, forêts et pâturages, puisque le lac, comme les nappes phréatiques, ne constitue pas des réserves infinies. On s'en rend bien compte lorsque l'on voit qu'en 2018, à Morteau, il a fallu organiser le ravitaillement en eau potable d'une partie des habitants, puisqu'il n'y avait plus assez d'eau à pomper dans les nappes phréatiques du Doubs.

Malheureusement, cette tension va aller en s'aggravant, si ce n'est dans l'immédiat pour notre approvisionnement en eau potable à La Chaux-de-Fonds, en tout cas dès à présent déjà pour l'eau nécessaire à la nature, aux plantes et aux arbres, notamment.

L'impact du point de vue touristique pour la région n'est pas non plus à sous-estimer : avec un camping des Brenets, des rives du Doubs et des croisières jusqu'au Saut-du-Doubs largement désertés faute d'eau, le lac étant à sec.

Or, l'eau est essentielle à la vie. Elle mérite donc d'être particulièrement soignée, et sa gestion doit être adaptée aux nouvelles conditions climatiques qui s'imposent à nous.

En ville aussi, comment lutter efficacement contre les îlots de chaleur, si ce n'est avec de l'eau – en multipliant les fontaines et les points d'eau – et en multipliant également les espaces arborisés qu'il faut pouvoir régulièrement arroser pendant l'été, en tout cas lorsque les arbres qui les agrémentent sont encore de jeunes pousses, comme par exemple sur le replat du Dahu devant le MUZOO. J'ai eu l'occasion de voir plusieurs fois en passant par là, l'été passé, que les arbres avaient les feuilles qui baissaient parce qu'ils avaient soif.

Dans ce contexte, il convient de gérer l'eau de pluie, qui est collectée et stockée dans notre commune, d'une manière parcimonieuse, en étant conscient-e de la richesse qu'elle représente. Ceci même si cela doit impliquer un changement de pratiques jusqu'ici généralement admises et considérées comme normales et rationnelles, mais qui paraissent désormais anachroniques. On peut penser ainsi, par exemple, mais de manière non limitative et – j'insiste – sans mise à l'index, au lavage à grandes eaux des routes et des trottoirs de la ville, tel qu'il est encore intervenu à la fin du printemps dernier, alors que le Doubs était déjà à sec, et ceci même si l'eau concernée était de l'eau de citerne collectée par la Ville.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la faisabilité de la mise sur pied d'un plan de collecte et de gestion des eaux de pluie qui permette de bénéficier des réserves ainsi constituées ; en particulier, pour arroser, en été, les arbres et autres plantations déployés dans notre ville en lien avec la renaturalisation et la végétalisation de ses places et trottoirs, dans le cadre de la révision du plan de circulation, dont nous nous félicitons.

Il est également demandé au Conseil communal d'étudier – si elles n'existent pas déjà – quelles mesures pourraient être prises pour favoriser, voire rendre obligatoire, la création de citernes pour récolter les eaux de pluie des nouvelles constructions – qu'elles soient le fait de particuliers ou de la commune – et comment les citernes des anciens bâtiments pourraient être réhabilitées.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Nous répondrons à deux voix à cette motion, car, même si l'ensemble de l'activité de la commune est concerné, deux services le sont particulièrement.

La gestion des eaux de pluie est un thème traité depuis plusieurs années au sein du Service technique, notamment dans le cadre du plan de gestion d'évacuation des eaux, qui répond au doux nom de PGEE.

D'abord, il s'agit de noter que toutes les eaux pluviales ne sont pas concernées de la même manière par la demande. En effet, l'Office fédéral de l'environnement précise que les eaux de chaussées contiennent de nombreux polluants, provenant, notamment, de l'abrasion des freins, des pneus et de la chaussée elle-même. De fait, ces eaux polluées provenant des routes doivent être traitées avant de pouvoir être infiltrées ou dirigées vers un exutoire. Dans notre système, il est cohérent que ces eaux soient simplement amenées à la STEP, comme les eaux usées.

Lors de l'élaboration du PGEE, la gestion des eaux pluviales à leur source – soit directement sur le bien-fonds récepteur – a été l'une des mesures clés autorisant le maintien d'un réseau unitaire, tout en assurant que la qualité des eaux rejetées à l'exutoire reste conforme aux exigences fédérales et cantonales.

Cette mesure consiste à imposer, dans les permis de construire octroyés sur des bien-fonds comportant d'importantes surfaces imperméabilisées – les immeubles de plusieurs appartements, les centres commerciaux, les bâtiments industriels, notamment – une limitation du débit des eaux pluviales à la sortie du bien-fonds.

Depuis une dizaine d'années environ, cette mesure est d'ores et déjà systématiquement appliquée, bien que le PGEE ne soit pas encore finalisé et sanctionné. En moyenne, sur cette période, ce sont quelque 15 à 20 permis de construire par année qui ont été soumis à cette condition. Son effet se remarque maintenant, non seulement par des débits de pointe moindres à la STEP lors des épisodes orageux, mais aussi, de fait, par une diminution progressive des inondations dans le centre-ville.

Les propriétaires soumis à cette mesure ont, lorsque l'infiltration s'avérait impossible, entrepris, dans la quasi-totalité des cas, de gérer la limitation des débits des eaux pluviales par leur rétention sur les toits plats, soit dans un ouvrage propre, soit dans des canalisations surdimensionnées.

Dans très peu – trop peu, peut-être – de cas, la réutilisation de l'eau de pluie pour des usages sanitaires – WC, douches, machines à laver – a été prise en compte. Ceci généralement pour des questions financières, car une telle réutilisation nécessite de doubler le réseau sanitaire de l'immeuble et de prétraiter les eaux de pluie.

La motion est donc intéressante pour développer, non seulement le thème de la réutilisation de l'eau de pluie, mais aussi celui de la ville-éponge et du circuit court de la récolte des eaux pluviales, pour les besoins d'irrigation, d'arrosage des surfaces vertes. Aussi, le Conseil communal accepte-t-il la motion qui sera traitée dans le cadre du PGEE, aujourd'hui en cours de finalisation.

Cela dit, je laisse, à ce stade, mon collègue Patrick Herrmann prendre la parole pour vous donner le point de vue du Service des espaces publics, qui est également mentionné dans la motion, notamment au niveau des exemples évoqués.

M. Patrick Herrmann, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Puisque le lavage des routes et trottoirs à grandes eaux par le SEP est à l'origine de la motion, je me permettrai de compléter le propos de mon collègue dans l'unique perspective de ce service.

Parlons d'abord citernes : le SEP dispose déjà d'une citerne de collecte des eaux de pluie d'un volume de 1'000 m³ au CTP, et de trois petites citernes d'un volume total pour les trois de 110 m³ au centre horticole. Avec une pluviométrie normale, le centre horticole est d'ailleurs pratiquement autosuffisant.

Pour revenir sur le constat évoqué dans la motion, l'année passée, le SEP a commencé à laver les rues le 25 avril 2022, pour interrompre le processus le 17 juin, en raison de la sécheresse. Il est vrai qu'au moment où la décision d'interruption du lavage a été prise par le voyer-chef, il avait déjà commencé à utiliser l'eau du réseau, car la citerne était vide en raison du manque de pluie.

En général, la quantité d'eau utilisée pour le lavage des rues est d'environ 1'300 m³ par année. Ainsi, la grande citerne du SEP permet d'absorber pratiquement totalement ce besoin, mais nous sommes bien évidemment dépendants de la pluviométrie. Comme vous l'avez deviné, au vu de ce qui s'est passé en 2022, nous ne sommes cependant pas totalement dépendants d'une quelconque loi ou d'un quelconque règlement sur la propreté des routes et chemins, et sommes toujours en mesure de nous adapter aux conditions météorologiques de l'année en cours selon notre appréciation. Ceci dit, en plus du nettoyage des rues, nous utilisons environ 300 m³ pour de l'arrosage.

Si l'on quitte le monde des citernes, si je puis dire, et que l'on considère l'eau que le SEP tire directement du réseau, on peut faire le constat suivant.

Le SEP utilise tous les jours de l'eau du réseau pour divers travaux, comme le nettoyage des véhicules, pour l'hydrocureuse, les arrosages, etc. Le volume d'eau du réseau consommé annuellement est, en moyenne, de 10'000 m³.

Si l'on prend en compte le total de l'eau nécessaire au SEP dans les conditions actuelles – sans prendre en compte les économies possibles dans l'utilisation de cet élément rare – dans la mesure où, ni les effets induits

par la poussière sur les personnes allergiques, ni les conséquences d'un entretien moins soigneux sur le vieillissement du matériel – et donc sur l'énergie nécessaire pour le renouveler plus souvent – ne sont encore évaluables, on peut tirer la conclusion suivante.

Les données pluviométriques à La Chaux-de-Fonds donnent une valeur moyenne de 1'307 mm/an. Compte tenu de la surface du toit du bâtiment du CTP – qui est d'environ 4'500 m² – le SEP peut récolter – si je puis dire – un maximum de 5'900 m³ d'eau de pluie. Pour couvrir l'essentiel de ses besoins, il faudrait dès lors, sans calcul précis, tripler le volume de la grande citerne du CTP, en particulier dans la perspective de la diminution des précipitations, en été. Et on se réjouit que des crédits soient votés dans cette optique-là...

Par ailleurs, le SEP est très conscient de son impact sur les ressources naturelles, en particulier l'eau, et il s'efforce de l'utiliser de manière parcimonieuse. Des améliorations sont naturellement possibles. Cependant, comme toujours, si rien n'est prévu au départ, cela demande des investissements qui sont vite lourds.

Pour terminer mon intervention, dans la perspective ouverte par la motion et en lien avec le SEP, nous pourrions également imaginer quelques autres sites en ville qui pourraient servir de réservoirs pour l'arrosage. Collecter l'eau du toit de la déchetterie, ainsi que celle provenant des toits de la Pâquerette paraît envisageable, moyennant quelques investissements.

Néanmoins, il ne suffit pas non plus de mettre des citernes partout où cela est possible car, pour les raisons écologiques que chacun imagine, le SEP ne va pas non plus traverser la ville pour aller charger de l'eau à la déchetterie intercommunale afin d'arroser les fleurs au cimetière, par exemple. Il faut, bien sûr, chaque fois tenir compte de l'emplacement en rapport avec l'utilisation finale. Voilà quelques explications pour le SEP et la situation de l'année passée.

La **motion interpartis** « Pour une nouvelle rationalité dans la gestion des eaux de pluie » ne rencontrant aucune opposition au sein de l'assemblée, le président, **M. Cédric Haldimann**, la déclare donc **acceptée sans débat**.

Interpellation du groupe socialiste du 02.02.2023 : « Enseignant-e-s des classes Harmos 1-2 : une vraie valorisation ou plaisanterie de mauvais goût ? »

Voici maintenant quelques années que s'est ouvert le chantier de la revalorisation du métier d'enseignante et d'enseignant dans notre canton avec en toile de fond la promesse ou l'espérance de pouvoir enfin harmoniser, valoriser et rééquilibrer les salaires de cette magnifique mais difficile profession. Parmi les plus pénalisés.ées : les enseignants.tes des degrés H1-2 dont l'intensité et l'importance du travail effectué ainsi que son impact pour la suite de la scolarité sont sous-évalués.

Si l'image de la « jardinière d'enfant » tend peu à peu à se dissiper pour considérer les maîtres et maîtresses comme des enseignants.tes à part entière, la valorisation salariale, elle, demeure bien en deçà de ce qu'elle devrait être avec des différences importantes, parfois de l'ordre de 20 %, entre une personne travaillant en H1-2 et une personne travaillant en H3-4. Certes, quelques périodes en moins sont à compter. Cependant, l'intensité d'un enseignement impliquant de tous.tes petits.tes, peu autonomes, découvrant la vie en groupe, ne maîtrisant pas leurs émotions et nécessitant beaucoup d'attention rend les heures consacrées en classe particulièrement pleines. Il n'y a souvent pas d'aide pour les élèves en difficulté (hyperactif par exemple) car ils ne sont pas encore diagnostiqués et sans diagnostic, il n'y a pas d'octroi d'aide. Un grand nombre de signalements (orthophonie – ergo – psychomotricité – etc) se font dans ces degrés, ce qui nécessite un grand travail administratif ainsi qu'avec les parents.

Nous avons entendu que le projet de réévaluation des fonctions d'enseignants.tes avait avancé mais que celui-ci posait passablement de problèmes. Parmi ceux-ci, la volonté de « valoriser » le métier exercé par les enseignants.tes H1-2 en baissant...leur taux d'activité sur le papier tout en conservant le même nombre d'heures et avec une légère valorisation salariale qui elle-même ne compenserait de toute façon pas les échelons perdus lors de la refonte de la grille en 2017. Cette méthode de « valorisation » nous semble digne d'une plaisanterie de mauvais goût. Sans parler des questions que cela pose en matière de prévoyance, de décharges pour raison d'âge, de replacer le personnel qui désirerait atteindre le 100% etc par exemple, cette méthode revient à dire à des enseignants.tes qui placent énormément d'énergie pour des classes de petits.tes et à composition complètement hétérogène que jusqu'ici ils et elles ont en fait travaillé à temps partiel. Ce n'est pas une manière de réévaluer les fonctions et de leur donner l'importance qu'elles ont.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal peut-il nous dire si :

- Il est impliqué dans ce projet par l'autorité cantonale ?
- Soutient ce type de solution ?

Pour le groupe socialiste :

Silvia Locatelli
Monique Gagnebin

Le président, **M. Cédric Haldimann**, propose à l'assemblée le traitement de l'interpellation déposée ce soir, tout particulièrement parce qu'elle a été signée par Silvia Locatelli, qui quitte le Conseil général au terme de la séance. Le président a donc à cœur de traiter cette interpellation encore aujourd'hui, et il cède la parole à son auteure, Mme Locatelli, pour son développement.

Mme Silvia Locatelli, PS : Je vous remercie de ce geste, monsieur le Président, qui va effectivement me permettre de terminer avec une interpellation qui me tient à cœur et qui, évidemment, me correspond – pour ceux qui me connaissent – puisqu'elle est quand même un petit peu syndicale.

Le groupe socialiste est conscient que la problématique évoquée ici n'est pas uniquement communale, et que le Canton a une large part de responsabilité dans les décisions et choix qui sont pris en termes d'évaluation salariale des enseignantes et des enseignants.

Cependant, dans la mesure où les communes sont à la fois impliquées dans le financement et dans l'organisation des cercles scolaires, il paraissait important de porter ici, devant l'autorité communale, une situation qui nous semble, si les faits sont avérés, aller dans le mur.

Il s'agit d'abord de rappeler que l'origine de la démarche de réévaluation se situe dans le conflit qui a opposé l'Etat et le corps enseignant lors de la refonte des grilles salariales de l'administration cantonale et des enseignantes et enseignants.

Mais évidemment, le problème dont il est fait état ici est bien plus ancien. En tant qu'ancienne commissaire de feu la Commission scolaire, la question des écarts salariaux entre les degrés et le manque de valorisation, notamment de ce qui est devenu le cycle 1, mais plus globalement de l'ensemble de l'école obligatoire, a été largement débattue de longue date.

La refonte des grilles intervenue en 2017 a eu un impact certain sur l'ensemble des salaires, creusant d'autant plus une situation encore plus problématique pour les petits degrés. Je rappelle, par ailleurs, que ces petits degrés sont composés à plus de 90 % de femmes enseignantes... Je ne me risque pas à tirer un lien direct, mais c'est troublant. Il n'en demeure pas moins que la réévaluation des fonctions, ainsi que leur revalorisation, dont l'étude avait été promise à l'époque semble, de son côté, avoir piétiné.

Comme indiqué dans le texte, l'importance, mais aussi la pression mise sur le corps enseignant des petits degrés, l'impact d'une prise en charge dans des classes particulièrement hétérogènes, avec des enfants ayant peu d'autonomie et sollicitant beaucoup, a été bien trop longtemps sous-estimée.

Négligé aussi, tout le travail d'accompagnement, y compris hors des périodes, que ce soit du point de vue administratif ou encore avec les parents.

Si nous étions déjà impatientes et impatients qu'un véritable projet émerge des discussions qui se tiennent depuis de nombreuses années, force est de constater que les informations qui nous sont parvenues ne nous laissent pas augurer d'une résolution du problème, ni d'un aboutissement serein qui mènerait à un véritable changement.

La correction artificielle d'un taux d'activité n'est, à notre sens, pas la réponse qui devrait être apportée. Sans parler des personnes actuellement en poste qui subissent cette pression salariale avec ce que cela implique en termes de reconnaissance de travail accompli pour la collectivité... En période de pénurie de personnel qualifié, on peut se demander comment assurer une relève et une pérennité des postes dans l'enseignement.

Sachant que, plus on perd de temps avec des solutions bancales et qui pourraient être considérées comme une insulte, moins on résout le problème, sachant aussi que, si tout cela génère une situation conflictuelle, ce sont les communes qui sont en première ligne pour devoir assumer les pots cassés, nous nous permettons d'interpeller le Conseil communal, en demandant si celui-ci est bien associé aux réflexions, et s'il entend et partage les préoccupations exprimées, voire s'il est prêt à les relayer.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Je remercie Mme Locatelli pour son intervention, qui est venue un peu tard, mais compte tenu des 15 ans passés sur ces bancs, je me devais d'y répondre ce soir.

Le Conseil communal partage pleinement vos préoccupations et vos constats. Premièrement, rappelons qu'aujourd'hui, il apparaît indispensable de mieux reconnaître le travail des enseignants de 1-2, dont effectivement l'image de la « jardinière d'enfants » tend heureusement à s'effacer au fil des ans, au profit d'enseignant-e hautement qualifié-e face à l'hétérogénéité des classes dont nous avons souvent parlé.

Mes nombreuses visites dans ces classes, depuis 6 ans, montrent combien ce métier a évolué et combien il est aujourd'hui essentiel de le reconnaître et de le valoriser. De ce point de vue, les classes de 1-2 font véritablement l'objet d'une attention particulière des autorités, de la direction de notre Ville ; nous en avons souvent parlé, tant au Conseil d'établissement scolaire qu'au Conseil communal.

En effet, face à l'augmentation d'élèves souffrant de divers troubles ou de carences éducatives, la Ville a engagé un nombre important d'assistants

socio-éducatifs, afin de permettre aux enseignant-e-s de remplir leurs missions, tout en conservant une visée inclusive de l'école. Le nombre d'entretiens et de réseaux auxquels participent les enseignants est à considérer avec attention. Des aspects sont particulièrement sensibles dans notre ville, avec certaines classes où le nombre d'élèves allophones dépasse souvent les 50 %. Des points de fragilité sur lesquels nous alertons régulièrement l'Etat – avec un succès mitigé – notamment quant au soutien à des mesures socio-éducatives, aujourd'hui essentiellement – trop, à notre avis – à charge de la Ville.

A partir de là, comment revaloriser le travail extraordinaire des enseignants de 1-2, et peut-être aussi – vous l'avez dit – de tout le corps enseignant ? Une question qui mériterait peut-être davantage d'être posée au Conseil d'Etat, mais je tenterai quand même d'y répondre de façon satisfaisante.

En 2017, il y a 6 ans – ce qui a nécessité un peu d'archéologie de ma part, merci de la question – une commission d'évaluation des fonctions a été lancée par le Conseil d'Etat pour répondre aux conflits qui l'opposaient aux syndicats, afin de revoir la grille salariale. De l'avis de tous, il est évident que cette grille salariale ne correspond plus aux exigences actuelles, notamment quant à la prise en compte des compétences ou de la pénibilité de la fonction. Un groupe paritaire a donc été mis en place, également avec des représentants des communes. La méthode ABAKABA a été retenue pour évaluer les fonctions de l'enseignement, parce qu'elle avait donné satisfaction dans le Jura et favorisait – ce qui devrait vous plaire – une certaine égalité des genres.

Cette méthode a mis en évidence que les fonctions des enseignants de 1-2 FR étaient bel et bien sous-classés et se situaient même au-dessus d'autres fonctions enseignantes, légitimant ainsi de justes revendications de requalification, dont vous vous faites l'écho. Nous n'en sommes cependant pas tout à fait aux 20 % d'écart que vous évoquez, mais à 14 %, ce qui n'est pas rien, mais qui correspond, *grosso modo*, aux quatre périodes en moins par rapport aux enseignants de 3-4.

Je vous passe les autres constats, mais cette évaluation a considéré l'entier des enseignants du secondaire 1 et du secondaire 2, d'où des années de négociations et de réflexions complexes, dans un cadre financier restreint. *A posteriori*, peut-être était-ce trop ambitieux de la part de l'ancienne conseillère d'Etat de se lancer dans un tel chantier, qu'elle souhaitait finir avant son départ. Mais il se prolonge aujourd'hui et, selon nous, il devra se conclure.

Concernant les enseignants de 1-2, il a été proposé de les monter en classe B et de les passer en indice 29, dans la mesure où l'un des objectifs était – compte tenu de cette évaluation qui les plaçait à un même niveau – un

salaire égal au cycle 1, avec un indice horaire égal. Actuellement, il y a quatre périodes d'écart, je l'ai dit.

Enfin, une heure de décharge complémentaire leur a quand même été octroyée, suite à une première classification à 25/29^e pour atteindre un 89.65 %, avec la possibilité de compléter leur activité par d'autres périodes dans d'autres classes. La première version, avec le seul passage en classe B, conduisait à une augmentation de salaire, inacceptable certainement, par exemple, à l'échelon 10, de CHF 14,80 par mois. Aujourd'hui, on est quand même un peu plus haut, avec CHF 261.-, si je reprends ce même exemple, soit environ 4 % d'augmentation.

Ces grandes lignes ont globalement été acceptées par les partenaires, moyennant, pour le SAEN, « certains ajustements ». Quant au SSP, il estimait que l'on ne pouvait pas se contenter de la « petite amélioration de salaire des 1-2 » qui restait, à leurs yeux, inacceptable.

Ainsi, pour notre Conseil et l'intervenant de ce soir au travers de la CDC-IP, nous avons défendu les grandes lignes du projet, même si nous avons certaines critiques sur la méthode utilisée, qui valorise beaucoup l'aspect physique, et qui fait, par exemple, que les enseignants de sport ressortent les mieux notés de cette évaluation, ce qui, de prime abord, ne paraît pas le plus logique.

Cependant, après 6 ans de travaux, nous estimons aujourd'hui dommage de jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous avons donc validé en 2021 – soit déjà plus de 2 ans – un contre-projet en mentionnant une *attention particulière* – ce sont les termes que nous avons employés – à la valorisation des enseignants de 1-2.

Nous n'allons pas nous substituer aux autorités cantonales qui pilotent le projet, et aux responsables cantonaux qui les accompagnent, pour trouver les solutions acceptables à la problématique que vous évoquez. Nous avons toutefois mentionné – notamment encore la semaine dernière – en CDC, en présence de l'Etat, qu'il était essentiel de trouver une voie pour avancer avec les syndicats.

Enfin, pour être un peu plus positif que l'interpellatrice dans son interpellation, aux yeux du Conseil communal, il apparaît aujourd'hui important de poursuivre le travail de négociation, d'affinage – ou d'affinement, c'est comme vous préférez – pour reconnaître davantage le travail de ces enseignant-e-s. Ceci sans créer de nouveaux biais – c'est cela la difficulté – notamment avec les enseignants de 3-4 ou avec les problèmes de prévoyance qu'il s'agit de reprendre. Je crois que la question que vous avez posée est importante. Le tout en évitant aussi que le projet gonfle trop – et c'est l'une des difficultés – parce que les augmentations actuelles ont

quand même un impact de l'ordre de CHF 300'000.- par année pour notre cercle.

Relevons encore brièvement, que l'harmonisation de 1 à 8 est aussi une problématique qui a été soulevée par les syndicats, et que nous partageons, parce qu'elle ne tient pas compte du travail de coordination et d'orientation, propre, par exemple, aux enseignants de 7-8. Cet exemple, comme l'autre, montre qu'un travail d'analyse plus fin est aujourd'hui hautement nécessaire pour clore ce chapitre de l'évaluation et prendre en compte – et c'est cela qui est important – les particularités propres à chaque fonction. Par exemple, la surveillance des récréations, où en 1-2 les enseignants sont obligés de rester auprès de leurs élèves. Cela pourrait encore être valorisé. Ou alors le travail d'accompagnement pour des élèves qui est plus important que pour d'autres fonctions d'enseignement. Tous ces éléments, en marge de l'enseignement, pourraient encore, d'une manière ou d'une autre, être valorisés.

Pour conclure, il a fallu de nombreuses années au Canton du Jura pour faire aboutir son projet de réévaluation. Nous espérons, de notre côté, en lien avec les préoccupations de l'interpellatrice, que les blocages qui persistent aujourd'hui puissent être dépassés, avec l'ensemble des partenaires, pour reconnaître pleinement l'immense travail des enseignant-e-s dans leur ensemble, mais plus particulièrement des années en question, 1-2, mais aussi 3-4.

Enfin, nous ne pouvons qu'inciter l'interpellatrice à solliciter le véritable porteur de ce projet, soit l'Etat, pour connaître plus précisément sa position et ses intentions.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Silvia Locatelli, PS : Je remercie le Conseil communal pour ses réponses. Je suis satisfaite d'entendre qu'il y a des inquiétudes qui sont partagées. Nous allons évidemment relayer cette problématique auprès de l'autorité cantonale. Mais il nous paraissait important de l'aborder ici.

Avant de clore la séance, le président, **M. Cédric Haldimann**, tient à remercier le MUZOO et les Editions de la Girafe pour le livre qu'ils ont déposé sur les pupitres concernant l'exposition qui se tient actuellement au MUZOO.

Séance levée à 21h20.

Séance du 2 février 2023

Le président :
Cédric Haldimann

Le secrétaire :
Marina Schneeberger

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse